



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : R-INT-058

Déposé le : - 6 NOV. 2012

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois.***

Titre de l'interpellation

Extension future du Centre de Détention de la Croisée, qualité exigée !

Texte déposé

Suite aux différentes évasions au Centre de Détention EPO-Croisée, il serait avéré qu'entre autres, des problèmes de construction auraient permis la fuite du 20 octobre dernier. Il est donc légitime de s'interroger sur la future extension de la Croisée prévue pour 2013.

Je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le bureau d'architecte et les ingénieurs mandatés pour réaliser cette extension future sont-ils les mêmes que ceux qui ont réalisé la Croisée actuelle ?
2. Le Conseil d'Etat peut-il garantir une construction « qualité-prix » optimale pour la future extension de la Croisée ?

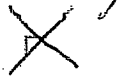
Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Champvent, le 5 novembre 2012

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Glauser Alice

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :